

Compte rendu du conseil plénier – Saillans

Séance du 4 octobre 2011

Présents : François PEGON ; Alain MACHET ; Jean-François PECCOUD ; Freddy MARTIN ; Hervé ROMAND ; Nadine GUINARD ; Annette GUEYDAN ; Delphine FONTAYNE.

Excusés : Elie MAROGLOU ; Michèle CLOUET ; Bénédicte JAFFRE ; Michel-Henri BERNARD ; Charles DESBOIS ; Jean-Claude MIEGE.

Secrétaire : Olivier GARNIER

Visite des nouveaux locaux scolaires et de la chaufferie bois.

Compte rendu du dernier conseil municipal : pas d'observations.

Programme voirie 2011 et 2012 : la liste des travaux programmés en 2011 a du être revue pour tenir compte d'imprévus nécessitant d'être traités dans l'urgence dès cette année. Ces travaux doivent être délibérés pour être incorporés dans l'enveloppe subventionnée par le conseil général de la Drôme. L'ensemble de ces travaux, de même que ceux envisagés pour 2012, seront présentés au conseil municipal le 11 octobre.

Procédure d'extension de compétence du SDED en matière d'éclairage public : il est demandé au SDED d'apporter des compléments d'information qui permettent à la commune de se prononcer.

Amendes de police : radar pédagogique. Il est proposé de mobiliser l'enveloppe initialement envisagée pour le financement d'un radar pédagogique pour des travaux de sécurisation routière (marquage au sol, zone 30). Cela fait suite à la proposition des services de l'Etat de mettre à disposition de la commune un radar de ce type dans le cadre de la démarche de déploiement de ce type d'équipement en cours au plan national.

Maison Tarriot : il paraît que le coût de la réhabilitation des étages supérieurs pourrait s'élever à un montant plus élevé que celui estimé initialement en raison du mauvais état de la toiture. L'état de la charpente sera vérifié par Freddy Martin. Sera examiné parallèlement la qualité de la réalisation de la couverture effectuée en 2002.

Aménagements bords de Drôme : proposition d'achat de tables bancs et poubelles afin de compléter le mobilier déjà installé (env. 2700 € HT).

Frais de déplacement des élus de Saillans (Drôme) à Saillans (Gironde) dans le cadre du rapprochement des deux collectivités : Pour deux voitures, le coût du déplacement (frais réels) s'élèvera au maximum à 500€. Les frais de restauration et d'hébergement seront à la charge des élus.

Lotissement du grand Cèdre - vente du lot n°3 – 1354 m² pour une valeur de 148 940 € TTC. Un acquéreur s'est déclaré. La vente sera proposée au conseil municipal.

Réhabilitation de la salle des fêtes / places de la République et du Prieuré : la commune a mandaté le CAUE pour établir le cahier des charges du programme portant sur la réhabilitation et la mise aux normes incendie et accessibilité du bâtiment et sur un état des lieux global de sa structure et de sa toiture. Au-delà, ce cahier des charges intègre également l'examen d'un projet de création d'une halle couverte pour le marché dominical, et d'aménagements aux places de la République et du Prieuré. Sur ces bases, un diagnostic doit être établi afin de vérifier la faisabilité de ce projet et proposer une évaluation financière. Ce diagnostic est une aide indispensable à la décision. Il est évalué, avec les frais de topographie du bâtiment et des places de la République et du Prieuré, à 10 000€ maximum.

Questions diverses : état d'avancement du projet de la grande rue. Ce projet est en cours de finalisation financière. Une étude préalable a permis de définir une hypothèse d'aménagement proposée au conseil général s'agissant d'une route départementale. Ce projet, une fois le plan de financement achevé, sera l'objet d'une concertation approfondie. Il est rappelé que la commune doit rendre accessible sa voirie aux personnes à mobilité réduite à échéance 2015.

Séance close à 20h00.